

**DECISION**  
**du Comité de Ministres de**  
**l'Union économique Benelux**  
**portant nomination d'un juge suppléant**  
**à la Cour de Justice Benelux**

**M (97) 5**

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1er et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles, le 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 9 décembre 1996 de la démission, avec effet au 3 juillet 1997, de Madame D. BAETE-SWINNEN en tant que juge suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition du Ministre de la Justice de Belgique,

A pris la décision suivante:

*Article 1er*

Monsieur Edward FORRIER, Conseiller à la Cour de Cassation de Belgique, est nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

*Article 2*

La présente Décision entre en vigueur le 3 juillet 1997.

Fait à Bruxelles, le 21 mars 1997

Le Président du Comité de Ministres,

J.F. POOS